

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-182

présenté par

M. Ballard, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Presse et médias	0	160 000
Livre et industries culturelles	160 000	0
<b>TOTAUX</b>	160 000	160 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement à vocation à augmenter les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de la sous-action 04 « *Edition, librairie et professions du livre* » de l'action 01 « *Livre et lecture* » du programme 334 « *Livre et industries culturelles* ».

Cette sous-action a pour objectif d'allouer des crédits déconcentrés afin de favoriser le maintien et le développement d'un réseau de libraires dense et diversifié contribuant à l'aménagement culturel sur le territoire national. Ces crédits visent aussi à soutenir l'organisation de manifestations littéraires de qualité au niveau local.

Le tissu culturel local ainsi que le réseau de librairies est essentiel à la préservation de l'exception culturelle locale. Face au développement d'Amazon, il est essentiel de soutenir les libraires et les salons littéraires afin de défendre les auteurs français et la diffusion de leurs œuvres dans un cercle vertueux pour l'économie et la culture française.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, cet amendement de hausse de 160 000 euros des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la sous-action 04 « *Edition, librairie et professions du livre* » de l'action 01 « *Livre et lecture* » du programme 334 « *Livre et industries culturelles* » est gagé sur une baisse de 160 000 euros des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de l'action 07 « *Compagnie internationale de radio et télévision* » du programme 180 « *Presse et médias* ».